

1970

Lettre de Mgr Alexandre Le Roy au Préfet de la Propagande — (12-XI-1900)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1970). Lettre de Mgr Alexandre Le Roy au Préfet de la Propagande. In *Angola: 1890-1903*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1900 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola: 1890-1903 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DE MGR ALEXANDRE LE ROY
AU PRÉFECT DE LA PROPAGANDE

(12-XI-1900)

SOMMAIRE — *Motifs qui justifient la création d'une Mission Centrale à Malanje, avec un Supérieur privatif. — Supérieur principal de cette nouvelle circonscription.*

Paris, le 12 Novembre 1900

Eminentissime Seigneur,

Sur la demande du R. P. Pascal Campana, Préfet Apostolique du Bas-Congo, et de ses missionnaires, j'ai l'honneur de prier Votre Éminence de vouloir bien ériger une partie reculée de cette Mission, la contrée de la Lunda, en Préfecture ou Mission spéciale.

La Préfecture du Bas-Congo est, en effet, très étendue, puis qu'elle comprend, avec l'Enclave de Cabinda, au Nord du fleuve Congo, tout le territoire soumis au Gouvernement portugais depuis la préfecture de la Cimbébasie supérieure, au Sud, jusqu'au Congo belge, au Nord et à l'Ouest. La seule réserve est de ne pouvoir établir de missionnaires qu'à cinq lieux des postes occupés par des prêtres de l'Evêché d'Angola ⁽¹⁾; or ces prêtres sont très peu nombreux et ne desservent que les endroits occupés par les colons européens.

(1) L'Instruction du 14-I-1726 ici invoquée ne s'applique pas du tout à la Cimbébasie, mais à la Préfecture du Congo. L'interprétation pratique de la fameuse Instruction, un peu au gré de chacun, a soulevé bien des ennuis et pas mal d'empiètements de juridiction. Heureusement, aujourd'hui c'est chose finie.

Ce qui ajoute encore pour le Préfet Apostolique, à la difficulté d'administrer cette vaste Mission, c'est que depuis l'origine, sa résidence habituelle est fixée à Lândana, dans l'Enclave de Cabinda; il pourrait y avoir, à l'établir ailleurs, de graves inconvénients du côté du Gouvernement portugais.

Pour ce même motif, il ne peut non plus que très difficilement visiter les stations de la Mission établies sur le territoire d'Angola, comme Libolo et Malanje, et encore moins les régions éloignées traversées par le Cuango et le Cassaï. Tout du reste y diffère d'avec l'Enclave de Cabinda: la population, les moeurs, la langue...

Il paraît donc très opportun, pour le bien des âmes, de détacher de la Préfecture apostolique du Bas-Congo, ou Congo Portugais, le pays important de la Lunda, qui se trouve éloigné dans l'intérieur, pour y former une préfecture distincte, ou si la S. C. de la Propagande le juge plus à propos, une simple Mission.

Déjà, avec les encouragements de l'Evêché de St. Paul de Luanda et du Gouvernement portugais, on vient d'établir en ce pays une première station à Mussuco, sur le Cuango; les excellentes dispositions de la population font espérer que les missionnaires pourront y faire beaucoup de bien.

La nouvelle Mission aurait pour limites toutes naturelles, comme l'indique la carte ci-jointe, au nord le Congo belge, à l'est et au sud le fleuve Cassaï, qui la séparerait de la Cimbébasie septentrional, et à l'ouest le fleuve Cuando, qui la séparerait du diocèse d'Angola⁽²⁾.

Elle comprendrait ainsi une étendue de 28.000 kilomètres carrés environ.

(²) De fait la Mission de la Lunda a été fondée en plein territoire du diocèse de Luanda.

Si Votre Eminence veut bien, comme je l'espère, agréer cette demande, je lui proposerais comme Préfet apostolique ou Supérieur de la Mission, le R. P. Victor Wendling, qui vient de fonder le nouvel établissement de Mussuco et qui me paraît réunir toutes les qualités d'un bon chef de Mission.

Daignez agréer l'expression des sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Eminentissime Seigneur

de Votre Eminence Révérendissime

le très humble et obéissant serviteur

signé: A. Le Roy

A Son Eminence Révérendissime le Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande.

AGCSSp. — Congo Portugais